

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°41/2010****OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION****RESEAU PACA 21****DESIGNATION D'UN ELU TITULAIRE ET D'UN ELU SUPPLEANT**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 17
Excusés	: 5
Pouvoir	: 2
Votants	: 19

**SÉANCE DU 30 JUIN 2010**

L'an deux mille dix, le mercredi trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux juin 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sébastien BALZANI qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Hélène GARDET, Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Danielle MAINCENT, Isabelle TOSELLO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Heldwige QUEMY

La Commune de Châteauneuf participe activement à la démarche de charte de l'environnement mise en œuvre par la CASA, sous la Présidence de Jean-Pierre MAURIN, vice président en charge de l'environnement. La charte de l'environnement est un outil de définition et de mise en œuvre d'une politique locale de l'environnement.

Un réseau regroupant des collectivités territoriales de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, sous l'impulsion de la DIREN PACA a été créé sous forme associative et dénommé « Réseau PACA 21 ».

Son objet est de promouvoir les chartes pour l'environnement et les agendas 21 en Provence Alpes Côte d'Azur.

L'adhésion de la Commune de Châteauneuf à « Réseau PACA 21 » permettra :

- d'échanger des pratiques pour que le développement durable soit intégré dans les services de la Collectivité,
- de bénéficier d'expériences pilotes d'autres régions françaises ou d'autres pays,
- d'étudier la possibilité de réaliser un agenda 21...

Le montant de la cotisation annuelle serait basé sur une part fixe de 100 € plus 0,01€ par habitant.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Châteauneuf à « Réseau PACA 21 »

**DESIGNE** Monsieur Emmanuel DELMOTTE en tant que membre titulaire et Madame Aline ZANI en tant que membre suppléant.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le